



Avis n° 2023/10
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace
de l'université de Mulhouse
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École

Nom :	Université de Mulhouse École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace
Sigle :	ENSISA
Type :	Public
Académie :	Strasbourg
Site de l'école :	Mulhouse

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité textile et fibres en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité automatique et systèmes embarqués en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité mécanique en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité informatique et réseaux en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti (FISEA)

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité génie industriel en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse ;
- Vu le rapport établi par Gilles TRYSTRAM (membre de la CTI et rapporteur principal), Isabelle AVENAS-PAYAN (membre de la CTI et co-rapporteuse), Dominique BREUIL (expert auprès de la CTI), Rudy DERDELINCKX (expert international auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 mai 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité textile et fibres	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité automatique et systèmes embarqués	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité mécanique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité informatique et réseaux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité informatique et réseaux En partenariat avec ITII d'Alsace	Formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années (FISEA)	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité génie industriel En partenariat avec ITII d'Alsace	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité génie industriel En partenariat avec ITII d'Alsace	Formation continue	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Poursuivre la dynamique initiée récemment vis à vis d'une politique qualité de façon formelle, pour décliner les procédures, la communication et impliquer l'ensemble des personnels et des élèves ;
- Développer une politique de communication nationale pour une meilleure visibilité de l'école ;
- Définir la stratégie des deux laboratoires de recherche qui sont adossés à l'école, quant à leurs orientations et leur exposition pour les élèves ;
- Aller vers une meilleure maîtrise du niveau d'heures complémentaires assurées par les enseignants chercheurs.

Pour la spécialité textile et fibres

- Poursuivre l'accompagnement de l'insertion des élèves dans la vie professionnelle, viser à réduire le temps de recherche d'emploi et améliorer le niveau d'insertion.

Pour la spécialité FISEA informatique et réseaux

- Mettre en conformité le mode de recrutement avec le référentiel de la CTI (R&O 2023 §E.1) : l'admission en FISEA a lieu principalement en 1^{ère} année du programme (semestre 5) selon un recrutement dédié. Des admissions en semestre 7 sont possibles mais ne doivent pas représenter plus de la moitié des effectifs de la promotion de deuxième année ; sur l'ensemble du cycle ingénieur de 3 ans, ces admissions ne doivent pas représenter plus du tiers du flux notifié.

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur la formation de spécialité sous statut FISEA Informatique et Réseaux. Une attention particulière sera portée à son mode de recrutement. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité textile et fibres	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité automatique et systèmes embarqués	2023	2027-2028

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité mécanique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité informatique et réseaux	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace de l'université de Mulhouse, spécialité génie industriel	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mai 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juin 2023



La présidente
Elisabeth CRÉPON